



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/15477
2 novembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 2 NOVEMBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DES
SEYCHELLES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai été priée par mon gouvernement d'informer le Conseil de sécurité d'une affaire extrêmement grave qui menace la paix et la sécurité de la République des Seychelles.

Les tentatives extérieures répétées visant à déstabiliser économiquement et à renverser par la violence le Gouvernement légitime de la République des Seychelles, dont il a été fait état récemment, témoignent d'un effort persistant et déterminé pour violer la Charte des Nations Unies.

Dans l'hypothèse où ces activités se poursuivraient, le Gouvernement de la République des Seychelles se réserve le droit de porter cette question à l'attention du Conseil de sécurité en demandant sa convocation immédiate.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité au titre de la question intitulée "Plainte des Seychelles".

Le Chargé d'affaires,
(Signé) Giovinella GONTHIER

